



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/636  
29 septembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 77 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES  
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION  
DES TERRITOIRES OCCUPES

Rapport du Secrétaire général

(En application de la résolution 42/160 D de l'Assemblée générale)

1. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 42/160 A à G du 8 décembre 1987, concernant le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/42/650). Aux alinéas c) et d) du paragraphe 20 de la résolution 42/160 D, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'assurer la plus large diffusion possible aux rapports du Comité spécial et à ses activités et conclusions, par tous les moyens dont dispose le Département de l'information du Secrétariat, et, si nécessaire, de réimprimer les rapports du Comité spécial qui sont épuisés et de lui présenter un rapport, lors de sa quarante-troisième session, sur l'accomplissement des tâches que lui confie la présente résolution.

2. Le présent rapport est présenté en application de ces dispositions.

3. Comme suite, également, aux alinéas c) et d) du paragraphe 20 de la résolution 42/160 D, le Département de l'information du Secrétariat a entrepris les activités suivantes :

a) Durant l'année écoulée, le Département a continué de diffuser des renseignements sur les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies sur la question de Palestine, y compris les mesures prises par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Le Département a porté ces renseignements à la connaissance du public par les moyens habituels (communiqués de presse, radio des Nations Unies et Chronique de l'ONU). Les centres d'information des Nations Unies dans le monde entier se sont également employés à informer le public en la matière;

b) Le Département a, par ailleurs, continué de distribuer la brochure relatant les activités du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes (DPI 842), qui existe en cinq langues. Il se prépare actuellement à réviser la publication et à la mettre à jour, en y incorporant des renseignements sur les activités du Comité spécial et la situation actuelle. De plus, un fonctionnaire de l'information appartenant au Département a accompagné les membres du Comité spécial lors de leur dernière mission d'enquête au Moyen-Orient et a établi des communiqués de presse circonstanciés relatifs aux auditions du Comité.

-----